

L'eau du robinet : une histoire de goût

L'eau acheminée jusque dans nos habitations peut parfois être qualifiée, par les consommateurs, comme ayant un « goût de javel ». Cela est dû au chlore qui se lie aux matières organiques pour les éliminer.

La chloration est utilisée pour le traitement de l'eau des réseaux publics d'eau potable. L'eau destinée à la consommation humaine ne doit pas constituer un danger pour la santé des consommateurs, il est donc recommandé de maintenir la teneur en chlore proche de 0.1 mg/l en distribution. La désinfection constitue ainsi une mesure de maîtrise du risque des non-conformités bactériologiques car il y a une obligation réglementaire de les corriger.

De plus, dans le contexte actuel de la COVID-19, l'ARS recommande le maintien d'un résiduel de chlore pendant la distribution de l'eau pour garantir sa qualité bactériologique jusqu'au robinet de consommation. Ainsi le maintien d'un résiduel de fait fait partie des bonnes pratiques.

Pour vous faire une idée plus précise, cela revient à dire que l'on utilise une goutte de chlore pour le contenu d'environ 5 baignoires (1 000 litres).



Source : Freepik.com



QUELQUES ASTUCES

- Laissez couler l'eau avant de la consommer lorsqu'elle a stagné dans les canalisations, de quelques secondes à une ou deux minutes
- Lavez votre carafe d'eau avant chaque utilisation
- Placez votre carafe d'eau au réfrigérateur pendant 1 heure. Le goût ou l'odeur du chlore seront alors éliminés.
- Renouvelez l'eau de votre carafe toutes les 24h. Pensez aussi à renouveler régulièrement vos glaçons et à nettoyer les bacs qui servent à les fabriquer.
- Utilisez l'eau du réseau d'eau froide pour les usages alimentaires
- Entretenez correctement et régulièrement les éventuels systèmes de traitement complémentaires de l'eau
- Ne pas raccorder les réseaux alimentés par des eaux provenant de puits privés au réseau alimenté par l'eau de distribution publique
- Agir pour économiser l'eau (lutter contre les fuites, choisir des équipements peu « gourmands » en eau, respecter les consignes d'économie de l'eau voire de restriction d'eau lors d'épisodes de sécheresse...)